

Les diplômes préparés

Tous les diplômes sportifs :

- Brevets d'Etat d'éducateur sportif (BEES) 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degré
- Brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS)
- Diplômes d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS)
- Diplômes d'Etat supérieurs de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS)

quelles que soient les options ou les spécialités sportives

Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur de Loisirs Sportifs (CQP ALS)

Contacts et lieux d'accompagnement

Sur Marseille :

Christian GUIBERT ou Lionel SILVY
Tel : 04 91 59 86 10, Mail : fsgtpaca@orange.fr

Sur Nice :

Anthony DESBOIS Tel : 04 93 89 74 53 – 06 45 48 27 24
Mail : anthony.desbois@drjscs.gouv.fr

Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Agréments ministériels Sport, Jeunesse et Education Populaire



Accompagnement à la VAE

Validation des Acquis de l'Expérience

Pour l'obtention de

**Diplômes professionnels
dans le champ de la Jeunesse et des Sports**

L'organisme de formation

La ligue Alpes Méditerranée FSGT est un organisme labellisé par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de PACA pour l'accompagnement de candidats à la VAE.

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail, créée en 1934, est une fédération multisports affinitaire qui organise plus de 70 activités différentes, et développe des savoir faire en terme d'encadrement et de formation.

La FSGT bénéficie des agréments ministériels Sport, et Jeunesse et Education Populaire. A ce titre, elle dispose d'une habilitation ministérielle pour organiser des sessions de formation BAFA et BAFD.

En région PACA, la FSGT comprend 25 000 adhérents et 780 clubs.

Conditions d'accompagnement

L'accompagnement est gratuit pour les animateurs licenciés FSGT reconnus par un club affilié.

Pour les autres, le prix est fixé à 550 € pour 8 à 15 heures d'accompagnement.

Aide financières possibles avec le chèque individuel VAE du Conseil Régional PACA pour les demandeurs d'emploi.

L'accompagnement à la VAE

L'accompagnement constitue une aide méthodologique pour analyser ses expériences et rédiger des descriptions d'activités afin de démontrer ses compétences techniques, pédagogiques, organisationnelles

...

A partir de la technique d'entretiens d'explicitation, il s'agit de repérer des expériences significatives et en faire émerger des connaissances, des compétences et des aptitudes attendues par le jury.

L'accompagnement est une aide personnalisée strictement méthodologique : elle consiste à aider le candidat à décrire ses activités et missions professionnelles.

L'accompagnement n'est pas obligatoire, mais très fortement recommandé pour mettre en cohérence ses compétences acquises avec les exigences du jury.

La démarche consiste pour le candidat à rédiger un dossier en deux parties :

- un recueil des expériences vécues pour justifier de 36 mois et 2400 heures d'animation au moins, en relation avec le diplôme demandé (600 h pour le CQP) ;
- des descriptions d'activités exposant des compétences dans trois domaines (technique; pédagogie; organisation et réglementation).

Le jury peut délivrer tout ou partie du diplôme. En cas de validation partielle, le candidat a 5 ans pour terminer son diplôme, quel que soit le mode d'obtention.